

Région NORMANDIE / Département du CALVADOS
 Arrondissement de BAYEUX / Canton de THUE ET MUE

Commune
 de
 FONTAINE - HENRY

Conseil Municipal
Séance du 04 avril 2023
COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Cyrille ROSELLO de MOLINER, Maire.

Présents : Messieurs ROSELLO-DE-MOLINER Cyrille, FREMONT Jean, MALINE Geoffroy. Mesdames ALVADO Corinne, HAMELIN Delphine, LAMARE Caroline, FOUQUEZ Tiphaine.

Absents : CHRETIEN Loïc, CREVON Nathalie.

Absent excusé : D'OILLIAMSON Pierre-Apollinaire

Pouvoir : D'OILLIAMSON Pierre-Apollinaire donne son pouvoir à Delphine HAMELIN.

Madame Delphine HAMELIN a été élue secrétaire de séance.

1 Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2a Approbation du compte administratif 2022 budget principal

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur ROSELLO DE MOLINER, délibérant sur le Compte Administratif, après s'être fait représenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses Déficits | Recettes Excédents | Dépenses Déficits | Recettes Excédents | Dépenses Déficits | Recettes Excédents |
| Résultats reportés | | 209 630.78 | | 184 200.95 | | 393 831.73 |
| Opérations de l'exercice | 107 048.17 | 140 166.41 | 216 956.53 | 251 585.51 | 324 004.70 | 391 751.92 |
| TOTAUX | 107 048.17 | 349 797.19 | 216 956.53 | 435 786.46 | 324 004.70 | 785 583.65 |

| | | | | | | |
|-----------------------|--|------------|--|------------|--|------------|
| Résultats de clôture | | 242 749.02 | | 218 829.93 | | 461 578.95 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | | | | | | |
| Résultats définitifs | | 242 749.02 | | 218 829.93 | | 461 578.95 |

2 - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

2b Approbation du compte administratif 2022 lotissement de Senteurs

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur ROSELLO DE MOLINER, délibérant sur le Compte Administratif, après s'être fait représenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de la section de fonctionnement : +228 226.28€

Résultat de la section d'investissement : -55 308.43€

Soit un résultat de clôture de +171 917.85€

2- Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

3a Approbation du compte de gestion 2022 Budget principal

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur ROSELLO DE MOLINER après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à recouvrer et l'Etat des Restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de 2022 ;
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures .

Décide d'approuver le Compte de Gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de clôture de : **461 578.95 euros**.

3b Approbation du compte de gestion 2022 Budget lotissement des senteurs

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur ROSELLO DE MOLINER après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à recouvrer et l'Etat des Restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de 2022 ;
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Décide d'approuver le Compte de Gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de clôture de : **172 917.85 euros**.

4a AFFECTATION DU RESULTAT 2022 budget principal

Le Conseil Municipal,

Après avoir repris, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2022
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 218 829.93 euros
DECIDE d'affecter la somme de 190 382.61€ au compte 002 du BP 2023 et 28 447.32€ au compte 1068 de la section d'investissement.

- un excédent d'investissement de : 242 749.02 euros
DECIDE d'affecter le résultat au compte 001 du BP 2023

Excédent global au 31.12.2022 : 461 578.95 euros

4b AFFECTATION DU RESULTAT 2022 Budget Lotissement des Senteurs

Le Conseil Municipal,

Après avoir repris, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2022
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 228 226.28 euros
- un déficit d'investissement de : 55 308.43 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement et de fonctionnement en report au compte 001 du BP 2023

Excédent global au 31.12.2022 : 172 917.85 euros

5a Vote du Budget Primitif 2023 Budget principal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif de 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 467 055.28 euros en section de fonctionnement
- 302 963.34 euros en section d'investissement

5b Vote du Budget Primitif 2023 Budget lotissement des senteurs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif de 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 239 204.34 euros en section de fonctionnement
- 385 984.26 euros en section d'investissement

6 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 comme suit :

- Taxe Foncière (Bâti) : 38.32 %
- Taxe Foncière (Non Bâti): 21.51 %
- Taxe d'habitation (TH) : 13.52%

Le conseil municipal décide d'augmenter les taxes pour 2023.

7 SUBVENTIONS ACCORDEES 2023

| ASSOCIATION | Versé en 2022 | Demandé 2023 | Subvention accordée 2023 |
|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| Cœur de fontaine | 400€ +800 € exceptionnel | 400€+ 800 € exceptionnel | 400+800€ exceptionnel = 1 200€ |
| Chasseurs | 0€ | Pas de dossier | 0€ |
| Comité de Jumelage | 515€ | 575+1557.61 exceptionnel | 575+1557.61 exceptionnel=2 132.61€ |
| Fontaine-Henry Renaissance | 0€ | Pas de dossier | 0€ |

| | | | |
|--|-----------------------|----------------|------------------|
| Les D'Jeun's d'Henry | 0€ | Pas de dossier | 0€ |
| Ape Fontaine/Reviere | 400+200€ exceptionnel | 500€ | 500€ |
| ADMR | 250€ | Pas de montant | 250€ |
| AS3V | 4x15€=60€ | 59.50€ | 7x15€=105€ |
| Tennis club de Creully | 5x15€=75€ | 5x15€ | 5x15€=75€ |
| Restaurants du coeur | 200€ | Pas de montant | 200€ |
| Association sportive du collège de Creully (UNSS) | 7x15€=105€ | 4x25€ | 4x15€=60€ |
| Office Courseullais des sports | 70€ | Pas de dossier | 0€ |
| Mairie de Reviere (subvention achat aire jeux école) | 3000€ | | 0€ |
| Westlake Brother's souvenir | 0€ | Pas de dossier | 0€ |
| FC Thaon Bretteville le Fresne | 13x15€=195€ | 160€ | 12x15€=180€ |
| AFSEP | 0€ | Pas de montant | 200€ |
| Bouge ton Bessin | | Pas de montant | 200€ |
| Comité Juno Canada | 200€ | Pas de dossier | 0€ |
| Ligue contre le cancer | 200€ | Pas de montant | 0€ |
| APF France Handicap | 200€ | Pas de montant | 0€ |
| TOTAL | | | 5 102.61€ |

8 FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le conseil municipal, par 7 voix pour et 1 contre, décide le versement d'une indemnité pour frais de gardiennage de l'église au prêtre du canton pour l'année 2023 d'un montant de 125.06 euros.

9 Renouvellement des foyers de plus de 30 ans – Le Bourg/Moulineaux/Route des Marais dite route de Reviere

Le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder au renouvellement des foyers de plus de 30 ans (Le Bourg, Moulineaux et Route des Marais dite route de Reviere)

La contribution de la commune s'élève à la somme de 6 186.84€ correspondant au coût des travaux s'élevant à 14 848.42€ TTC.

La commune s'engage à voter les crédits nécessaires en fonctionnement en paiement unique à la réception des travaux avec inscription de la contribution en section de fonctionnement au compte 6554.

Le conseil municipal a l'unanimité accepte ce devis et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à l'exécution de ces travaux.

10 Classement dans le domaine public routier communal

1) Rue des Fours à Chaux

La voie cadastrée section AE n°196, 202, 203, 204, section ZI n°36, 60, 61, 62 et 63 dénommée rue des Fours à Chaux est classée dans la voirie communale (domaine public routier communal).

La longueur de la voie est de 250 mètres.

Les parcelles suivantes AE 194, 195, ZI 32 33 34 correspondant au terrain en herbe au bout du lotissement, restent dans le domaine privé.

2) Petite Rue

La parcelle cadastrée section AD n°126 correspondant à une partie de la voie dénommée Petite Rue est classée dans la voirie communale (domaine public routier communal).

3) Nouveau parking Chemin des Champs

La parcelle cadastrée section ZH n°33 correspondant à un parking située Chemin des Champs est classée dans la voirie communale (domaine public routier communal).

11 Informations et questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Moulin pour le terrassement du talus de la rue du Val de Douet, 7070.88€ TTC ainsi que la moins-value sur les bétons désactivés qui seront remplacé par de l'enrobé noir - 4098.60€ TTC.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire